



Les informations du payeur des impôts dans le cadre de la procédure de rectification.

Actualité législative publié le 29/04/2021, vu 306 fois, Auteur : [Tout sur la justice en France](#)

Le droit contemporain des procédures fiscales, y compris au niveau européen, d'une part, de la volonté de garantir l'efficacité des droits de la défense

Le droit contemporain des procédures fiscales, y compris au niveau européen, d'une part, de la volonté de garantir l'efficacité des droits de la défense et, d'autre part, pour le désir de protéger les intérêts du Trésor en n'ayant pas la survenue d'une « irrégularité avec un facteur de défi systématique de décision fiscale.

Respect des droits de la défense, dès le début des procédures de confirmation et la mise en place de la décision fiscale et non seulement pendant le pouvoir judiciaire, est un étalon de reconnaissance de la régularité et de la justice des procédures effectuées en relation avec le non Procédure controversée et par extension, parfois le processus controversé.

Toutefois, la mise en œuvre du livre des procédures fiscales impliquées dans la protection des droits de la défense n'apparaît pas sur des difficultés qui ne sont pas exemptées. La décision initiale de l'état de l'État du 30 mars du 30 mars 2021 se réfère. La courtoisie administrative est régulièrement capable de clarifier les contours des obligations administratives fiscales.

Les informations du contribuable : une obligation générale, mais pas absolue.

À la fin des procédures fiscales, la gestion informe le contribuable du contenu et de l'origine des informations et des documents obtenus à partir de tiers dans lesquels il reposait sur la création de l'ancienne rectification ou de la notification fiscale de l'ex officio.

De plus, l'administration doit communiquer avec le contribuable, avant la récupération, une copie du lien Document lorsque la dernière crée la demande. Par conséquent, l'administration doit satisfaire deux obligations. Doit informer et communiquer ; étant précisé que la deuxième obligation est nécessairement dérivée du premier.

Les procédures fiscales proviennent d'un ancien mouvement jurisprudentiel que la réduction de mot du contribuable sur la protestation de la Déclaration souscrite implique nécessairement qu'elle devienne en mesure de contredire l'administration fiscale . En outre, avant la récupération, la direction devrait permettre au contribuable d'avoir les éléments pouvant trouver des observations ou, le cas échéant, une réclamation, en particulier, en particulier la précision des éléments qui lui sont donnés. Sinon, la décision décisionnelle, même bien fondée, qui découle de cette procédure est vicieuse par une dépendance et peut être tenue en question.

Dans l'exercice de leurs compétences, notamment en contrôle, l'administration fiscale bénéficie d'importants préservés. Par conséquent, les informations et la communication que suppose la contradiction constituent une contrepartie de ce pouvoir et reflètent la mise en œuvre d'un principe d'armes égales.

Le Conseil d'État, sur la base des dispositions des procédures fiscales, a reconnu sa jurisprudence, ce devoir d'information trouve une application large ; dans le contexte de procédures de rectification contradictoires et dans le cadre de procédures de rectification non-contradictaires, c'est-à-dire les procédures fiscales d'office.

Cependant, le fait que cette disposition bénéficie d'un large domaine d'application n'affirme pas le caractère absolu de cette obligation. Il y a des exceptions. Par conséquent, au sens du Conseil d'État, l'absence de communication des informations utilisées pour établir l'une des raisons est probable que l'irrégularité est probable, dans son ensemble, la procédure fiscale, depuis Communiqué les informations sur les raisons justifiant Imposition unique. Cette approche, qui tend à limiter les limitations de l'administration, est également adoptée par le juge européen, bien qu'il existe entre ces deux ordres une différence d'interprétation.

L'interprétation des procédures fiscales acceptées par le Conseil d'État présente l'avantage du pragmatisme, en éliminant un peu de lettre de disposition. Une décision d'impôt basée sur des informations relatives aux éléments sans éléments possibles est autorisée. Ce faisant, la compétence administrative fait partie de la continuité et effectue une évaluation de la nature substantielle de l'irrégularité. En fait, le Conseil d'État n'affirme pas qu'il n'y a pas d'irrégularité. Toutefois, l'autonomie du plaidoyer a fait l'objet d'informations et éventuellement de la communication, ainsi que la suffisance de cette raison, cependant, indique la régularité de la décision dans son ensemble.

Cependant, il est important de garder à l'esprit que la Charte des procédures fiscales impose une obligation d'information sur "le contenu et l'origine des informations et des documents obtenus à partir de tiers dans lesquels elle repose sur la création de l'objet fiscal de la proposition Et pas en termes d'informations qui renforcent efficacement la fiscalité. Il semble donc que cette disposition implique de prendre en compte un élément légèrement subjectif, les informations sur

lesquelles l'administration fournit à la base et non seulement celles qui sont suffisantes. Cette approche est surprenante qu'il n'apparaît pas totalement correspondant à la jurisprudence initiale du Conseil d'État.

Une enquête non sans conséquence de la procédure.

Si l'état de l'État refuse de donner de la violence sur les éléments que la décision fiscale n'a pas pu affecter une mise en œuvre équitable des procédures fiscales, cette solution n'est pas moins discutable. Au sens de la législation interne, il n'existe aucune question sur les droits de la défense, mais en question, mais la substance de la procédure.

L'approche du Conseil d'État nécessite une fragmentation de la procédure de taxation. Toutefois, si la conservation de la décision fiscale assise dans deux procédures distinctes semble éligible, la Cour administrative semble être fragmentée maintenant. L'autonomie de différentes méthodes n'augmente aucune difficulté. D'autre part, il existe différents éléments dans une seule méthode. La méthode de contrôle, *Stricto Sensu*, correspond à une série de formalités pouvant mettre en œuvre une administration fiscale ou une administration fiscale en termes de questions fiscales ayant une entité juridique spécifique. Par conséquent, l'approche de l'État continue d'un certain sujet de la durée de la procédure. La compétence administrative affaiblit l'unité de la procédure qui impliquerait qu'une erreur soutient l'irrégularité de l'ensemble. La technique adoptée pour la formation est sur les limites de l'astuce.

En outre, cette fragmentation permet en outre de renouveler les irrégularités commises par l'administration fiscale. Compte tenu de cette décision, il semble que le Conseil d'État soit la liberté sans liberté, qui constitue la distinction des éléments de la même procédure, bien que le résultat du résultat de cette transaction soit relativement convaincant, ce qui sur le seul objectif de maintenir un intérêt financier, le ministère des Finances, l'inconvénient d'un intérêt financier plus financier, du contribuable. Même une raison de l'intérêt général de la sécurité juridique des contribuables peut demander une administration fiscale d'être sanctionnée par les erreurs qu'il compromette. Bien sûr, il y a des intérêts financiers. La décision souligne ainsi une certaine asymétrie de la relation entre le contribuable et l'administration fiscale.

Cependant, la combinaison de la jurisprudence européenne et de la loi constitutionnelle permet de graves doutes sur la durabilité de cette solution. En fait, le juge européen a également décidé de la portée des obligations de l'administration fiscale. Il confirme que la loi - ou le droit - l'information n'est pas absolue et que les autorités fiscales nationales ne sont pas soumises à un engagement général d'accès complet à l'accès au dossier ni à la communication des documents et des informations qui appuient la décision proposée. Toutefois, L'Européenne est également l'opinion selon laquelle le respect des droits de la défense a le droit de décisions des décideurs, qui affectent leurs intérêts à leurs points de vue sur les éléments dans lesquels l'administration entend être basée sur être connue pour être connue, non Juste en ce qui concerne les éléments qui pourraient être suffisants pour trouver cette décision (20).

Administration de l'importance du juge européen, les éléments doivent communiquer, utiles pour la défense du contribuable.

Toutefois, si le droit européen ne peut pas s'appliquer, en particulier lorsqu'il s'agit de situations relevant des règles internes, le juge européen estime également que lorsque la législation nationale correspond aux solutions dans des situations, situations dans des situations sélectionnées par la loi afin d'éviter l'occurrence. Discrimination à l'égard des ressortissants nationaux ou des distorsions potentielles de la concurrence, c'est l'intérêt de la communauté des différences d'interprétation future, des dispositions ou du mandat de la législation communautaire une interprétation uniforme, quelles que soient les conditions devrait s'appliquer.

Encore plus, le Conseil constitutionnel pourrait appliquer leur jurisprudence antérieure, ce qui permet de déduire l'interprétation d'une disposition interne par les tribunaux l'existence d'une différence de traitement. Par conséquent, la possibilité de voir les avantages des contribuables à l'information et de la communication d'intensité variable pourrait constituer une rupture d'égalité devant la loi à l'égard de la déclaration des droits de l'homme et des citoyens 1789.